AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C2241
FR0011505163-FS0689

28 octobre 2014

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

VALTECH

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 27 octobre 2014, la société anonyme de droit belge Verlinvest[1] (18 place Flagey, 1050 Bruxelles, Belgique) a déclaré avoir franchi en hausse, le 24 octobre 2014, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société anonyme de droit belge Siegco qu'elle contrôle, les seuils de 2/3 du capital et des droits de vote de la société VALTECH et détenir, directement et indirectement, 20 164 183 actions VALTECH représentant 158 313 463 droits de vote, soit 73,32% du capital et 71,95% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Siegco	18 289 183	66,50	143 313 463	65,13
Verlinvest	1 875 000	6,82	15 000 000	6,82
Total Verlinvest	**20 164 183**	**73,32**	**158 313 463**	**71,95**

Ce franchissement de seuils résulte de la souscription à une augmentation de capital de la société VALTECH réservée à Siegco, qui a donné lieu à l'émission de 6 279 070 actions VALTECH nouvelles, décidée par l'assemblée générale des actionnaires de VALTECH le 22 octobre 2014[3].

[1] Contrôlée par le groupe familial des descendants de Guillaume de Poelberch, Gustave de Mevius et Elisabeth de Haas Teichen.
[2] Sur la base d'un capital composé de 27 503 262 actions représentant 220 026 094 droits de vote (post augmentation de capital), en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment le prospectus ayant reçu le visa de l'AMF n° 14-560 du 17 octobre 2014, la note complémentaire ayant reçu le visa de l'AMF n° 14-563 du 21 octobre 2014 et le communiqué de la société en date du 21 octobre 2014.